



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
2 octobre 2013

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques
Deuxième session**

Antalya (Turquie), 9-14 décembre 2013
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme :
programme de travail pour la période 2014-2018**

**Cadrage initial de l'évaluation thématique de l'utilisation durable
et de la conservation de la biodiversité ainsi que du renforcement
des capacités et des outils**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Reconnaissant la nécessité de mettre en œuvre le programme de travail pour la période 2014-2018, une fois ce programme approuvé par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa deuxième session, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont convenu de préparer, pour examen par la Plénière à ladite session, plusieurs documents de cadrage initial en se fondant sur la hiérarchisation des demandes, les suggestions et contributions transmises à la Plateforme et les produits inscrits dans le projet de programme de travail (IPBES/2/2). La présente note décrit le cadrage initial pour un projet d'évaluation thématique de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité ainsi que du renforcement des capacités et des outils. Ce cadrage a été établi conformément aux projets de procédures pour la préparation des produits livrables de la Plateforme (IPBES/2/9).

* IPBES/2/1.

II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

2. L'objectif de l'évaluation thématique proposée est d'évaluer l'importance écologique, économique, sociale et culturelle, l'état de conservation, les facteurs de changement et les moyens de subsistance et valeurs connexes pour les collectivités locales et les populations autochtones, des espèces sauvages communément exploitées et commercialisées afin de déterminer et de promouvoir les meilleures pratiques et outils, relevant tant des technologies modernes que des savoirs et méthodes autochtones et locaux, pour une gestion et une exploitation durables.

B. Bien-fondé

3. L'utilisation durable de la biodiversité constitue une manière de promouvoir sa conservation, celle des services écosystémiques et le développement socio-économique de l'espèce humaine. Elle permet également de parer à certaines menaces comme la surexploitation et la disparition des habitats, entre autres facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et de l'appauvrissement culturel dans le monde. Ses bienfaits sont ressentis aux niveaux local, national, régional et international.

4. Afin de favoriser l'utilisation durable de la biodiversité, des informations biologiques et socio-économiques de base sont nécessaires sur les espèces (par exemple population, état de la conservation et de l'écologie, marchés, prix, demande et chaîne de valeur), les outils pour déterminer les niveaux durables d'exploitation, les techniques appropriées, les savoirs autochtones et locaux, les procédures d'organisation et les capacités des utilisateurs et des autorités à assurer une gestion adéquate des ressources.

C. Utilité

5. L'évaluation contribuera à l'exploitation et au commerce durables des espèces sauvages ainsi qu'à déterminer les lacunes dans les connaissances connexes et de meilleures technologies, qui tiennent notamment compte des savoirs autochtones et locaux. Elle contribuera également à la création d'outils et de méthodes d'appui aux politiques, au renforcement des mécanismes de gestion durable (y compris la mise en place et la gestion de quotas d'exploitation), au soutien des mesures de respect et d'application et à l'élaboration de réponses aux besoins en matière de renforcement des capacités dans les pays d'origine.

D. Hypothèses

6. L'évaluation proposée se fondera sur les ouvrages scientifiques existants et sur les travaux menés sous l'égide d'institutions telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union internationale pour la conservation de la nature, entre autres institutions pertinentes. Les travaux menés dans le cadre de la CITES et de la Convention sur la diversité biologique sont particulièrement intéressants étant donné que l'objectif de la CITES est de veiller à ce que le commerce des espèces visées par la Convention soit légal, traçable et durable, et que l'utilisation durable de la biodiversité constitue le deuxième objectif de la Convention sur la diversité biologique et est explicitement mentionnée dans les Objectifs 3, 4, 6, 7 et 18 d'Aichi pour la biodiversité de la Convention.

7. L'évaluation de groupes thématiques (comme les espèces de bois précieux, les plantes non-ligneuses, y compris les plantes médicinales, les espèces marines exploitées commercialement, notamment des espèces de requins, ou des vertébrés terrestres, notamment pour la peau des reptiles, dans toutes les régions des Nations Unies) pour lesquels des données relativement fiables existent pourrait donner un aperçu objectif des facteurs écologiques, commerciaux et sociaux qui déterminent si l'exploitation et le commerce ont des effets positifs ou négatifs sur les populations sauvages, les services écosystémiques et d'autres biens socio-économiques et culturels. Les connaissances générées à partir de ces évaluations pourraient ensuite être suivies du renforcement des capacités et des outils nécessaires.

III. Plan des chapitres

8. Il est prévu de présenter les résultats de l'évaluation thématique dans un rapport composé des six chapitres décrits ci-après.
9. Le chapitre 1 présentera les principes de l'utilisation durable, y compris les normes reconnues en matière d'utilisation durable de la biodiversité, l'approche de précaution, la théorie du rendement maximal durable, l'importance de l'exploitation des espèces sauvages pour les collectivités locales et les moyens de subsistance, la contribution d'une exploitation durable à la conservation de l'habitat et de la biodiversité et les synergies avec les conventions concernant la biodiversité, les organismes spécialisés et d'autres parties prenantes.
10. Le chapitre 2 déterminera les taxons à étudier, de préférence des groupes d'espèces sauvages communément exploitées et commercialement rentables, présentant des mécanismes de gestion ou des formes de vie représentatives de toutes les régions (par exemple poissons d'eau de mer et d'eau douce, oiseaux, mammifères, reptiles, plantes ligneuses et non ligneuses) et décrira l'état de leur conservation.
11. Le chapitre 3 sera consacré à une évaluation de l'importance écologique, économique, sociale et culturelle des taxons retenus.
12. Le chapitre 4 présentera une évaluation de l'influence sur les marchés et les collectivités locales des facteurs socio-économiques de l'exploitation des taxons communément exploités en fonction de différents modes de gestion.
13. Le chapitre 5 évaluera les conséquences de la récolte ou de l'exploitation sur l'état de conservation de certains taxons, écosystèmes, services écosystémiques et d'autres systèmes de valeurs selon différents modes de gestion.
14. Le chapitre 6 présentera une compilation de directives et d'outils de gestion (y compris les meilleures pratiques, des procédures, enseignements tirés et recommandations) pour l'utilisation durable de certains taxons, éventuellement applicables à d'autres espèces dans le cadre de modes de gestion similaires.

IV. Déroulement et calendrier des travaux

15. L'évaluation thématique proposée pourrait se dérouler selon les étapes et le calendrier indiqués dans le tableau ci-après.

<i>Calendrier</i>		<i>Activités</i>
2013	Quatrième trimestre	La Plénière examine et approuve l'exercice de cadrage initial établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et demande au Groupe d'experts et au Bureau de réaliser l'évaluation complète après une étude de cadrage détaillée et dans le cadre d'un budget convenu (14 décembre 2013).
	Quatrième trimestre	Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts pour l'aider à réaliser l'étude de cadrage (16 décembre 2013 - 31 janvier 2014).
2014	Premier trimestre	Le Groupe d'experts, par le biais de courriels et de téléconférences, choisit les experts (deux auteurs principaux pour chacun des sept groupes thématiques) pour l'étude de cadrage, en appliquant les critères approuvés à cet effet (voir IBPES/2/9) (1 ^{er} -14 février 2014).
	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts et le Bureau supervisent la réalisation de l'exercice de cadrage détaillé, y compris la structure, les coûts et la faisabilité (3 mois). Une réunion concernant le cadrage a lieu début avril 2014.
	Deuxième trimestre	Le rapport du cadrage détaillé est transmis aux membres de la Plateforme et autres parties prenantes qui ont deux semaines, au cours de la deuxième moitié d'avril 2014, pour l'examiner et formuler des observations.
	Deuxième trimestre	En se fondant sur les résultats de l'exercice de cadrage détaillé et les observations reçues des membres de la Plateforme et d'autres parties prenantes, le Groupe d'experts et le Bureau décident de poursuivre ou non la réalisation de l'évaluation, en supposant qu'elle peut être réalisée dans les limites du budget approuvé par la Plénière, dans la première moitié de mai 2014.

	Deuxième trimestre	Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts pour établir le rapport. Les désignations doivent parvenir fin juin 2014 au plus tard (un mois et demi).
	Troisième trimestre	Le Groupe d'experts choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs du rapport, en appliquant les critères approuvés à cet effet (voir IPBES/2/9) (1 ^{er} juillet – 15 août 2014) (un mois et demi).
	Troisième/quatrième trimestres	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux établissent un premier projet de rapport pour la mi-février 2015 (6 mois). Une première réunion des auteurs a lieu en septembre 2014 ^a .
2015	Premier trimestre	Le premier projet de rapport est examiné par les experts avant fin mars 2015 (un mois et demi à deux mois).
	Deuxième trimestre	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux établissent le deuxième projet de rapport et un premier projet de résumé à l'intention des décideurs, sous les orientations des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts (avril – juin 2015 (3 mois)). Les auteurs se réunissent une deuxième fois en juin 2015.
	Troisième trimestre	Le deuxième projet de rapport et le premier résumé à l'intention des décideurs sont examinés par les experts, les gouvernements et d'autres parties prenantes au cours des mois de juillet et août 2015 (2 mois).
	Troisième/quatrième trimestres	Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux du rapport établissent le projet final de rapport et de résumé à l'intention des décideurs sous la supervision des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts multidisciplinaire, au cours des mois de septembre et octobre 2015 (2 mois). Les auteurs se réunissent une troisième fois en octobre 2015.
	Quatrième trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU d'ici à la mi-décembre 2015 au plus tard (un mois et demi).
2016	Premier trimestre	Le rapport final et le résumé à l'intention des décideurs sont transmis aux gouvernements et aux autres parties prenantes pour examen final au cours des mois de janvier et février 2016 (un mois et demi – deux mois). Les gouvernements sont vivement encouragés à transmettre, par écrit, des observations sur le résumé à l'intention des décideurs. Ces observations doivent parvenir au secrétariat au plus tard une semaine avant la quatrième session de la Plénière.
	Premier trimestre	La Plénière examine et accepte le rapport et approuve le résumé à l'intention des décideurs à sa quatrième session, en mars 2016.

^a Des représentants avec des savoirs autochtones et locaux seront équitablement représentés à chaque réunion.

IV. Estimations des coûts

16. Le tableau ci-après présente une estimation des coûts associés à la réalisation de l'évaluation thématique et de l'établissement du rapport correspondant.

(en dollars des États-Unis)

Année	Poste de dépenses	Hypothèses	Coût
2014	Réunion de cadrage (40 participants : membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/membres du Bureau, experts)	Coûts de la réunion (1 semaine, 40 participants) (25 % en nature)	11 250
		Voyage et indemnité journalière de subsistance (30 x 3 000 dollars)	90 000
	Première réunion des auteurs (70 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/membres du Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 75 participants) (25 % en nature)	15 000
		Voyage et indemnité journalière de subsistance (56 x 3 000 dollars)	168 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000

2015	Deuxième réunion des auteurs (70 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 14 éditeurs-réviseurs + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/membres du Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 89 participants) (25 % en nature)	18 750
		Voyage et indemnité journalière de subsistance (67 x 3 000 dollars)	201 000
	Troisième réunion des auteurs (70 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 14 éditeurs-réviseurs + 4 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/membres du Bureau + 1 agent des services d'appui technique)	Coûts de la réunion (1 semaine, 89 participants) (25 % en nature)	15 000
		Voyage et indemnité journalière de subsistance (67 x 3 000 dollars)	201 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2016	Participation de deux coprésidents et de deux auteurs coordonnateurs principaux à la quatrième session de la Plénière	Voyage et indemnité journalière de subsistance (3 x 3 000 dollars)	9 000
	Diffusion et activités de sensibilisation (résumé à l'intention des décideurs (10 pages) et rapport principal (200 pages))	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans toutes les langues officielles de l'ONU, publication et activités de sensibilisation	117 000
Total			996 000

Références

Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique, Principes et directives d'Addis-Abeba, CD-ROM interactif. Disponible sur le site Internet : <https://www.cbd.int/doc/programmes/socio-eco/use/aagp/AAGP.zip>.

CITES, Document CoP16 Doc. 33 (Rev.1). Projet d'orientation sur les avis de commerce non préjudiciable, annexe 3: <http://www.cites.org/fra/cop/16/doc/F-CoP16-33.pdf>.

CITES, Annexes : <http://www.cites.org/fra/app/appendices.php>.

CITES Résolution Conf. 16.6, La CITES et les moyens d'existence, <http://www.cites.org/fra/res/16/16-06.php>.

CITES Résolution Conf. 16.7, Avis de commerce non préjudiciable, <http://www.cites.org/fra/res/16/16-07.php>.

Matthew J. Smith et al., "Assessing the impacts of international trade on CITES-listed species: Current practices and opportunities for scientific research", *Biological Conservation*, vol. 144, no.1 (2011), pp. 82–91.

Site Internet de l'atelier international d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable de la CITES (Cancun, 2008) : http://www.conabio.gob.mx/institucion/cooperacion_internacional/TallerNDF/taller_ndf.html.

Mises à jour de la section des « Avis de commerce non préjudiciable » du site Internet de la CITES : <http://www.cites.org/fra/prog/ndf/index.php>.

Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, « Wildlife and forest crime analytic toolkit », disponible sur le site Internet de la CITES : www.cites.org/common/resources/pub/ICCWC_Toolkit_v2_english.pdf.

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro). *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro), 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif, résolution 1, annexe I.
